

Taux CDOR – Liste de vérification pour l'évaluation des répercussions de la transition

Introduction

Le présent document est un point de départ pour les entreprises qui se préparent à l'abandon du taux CDOR (Canadian Dollar Offered Rate). Il ne contient peut-être pas tout ce dont votre entreprise en particulier a besoin, mais il offre des conseils sur les principaux points à connaître pour évaluer les répercussions qu'aura sur vous la transition du taux CDOR à un taux de référence de remplacement.

Informations importantes au sujet de la liste de vérification

- Ce document s'appuie sur le cadre de l'Alternative Reference Rates Committee (ou ARRC), avec quelques modifications mineures pour l'adapter au marché canadien et quelques renseignements supplémentaires tirés de l'expérience de la transition du taux LIBOR¹.
- Il n'est fourni qu'à titre informatif.
- Il n'offre aucun conseil juridique, comptable, fiscal ni financier, et n'est pas exhaustif.
- Il ne présente pas les exigences réglementaires ni les attentes des organismes de supervision, et son utilisation est laissée à l'entière discrétion des participants au marché.
- Il précise les risques et les mesures d'atténuation envisageables pour les gestionnaires et les détenteurs d'actifs. Certaines suggestions pourraient ne pas convenir à toutes les entreprises. Chaque participant au marché se préparant à l'abandon du taux CDOR doit décider par lui-même s'il utilisera la liste de vérification, et comment.
- La liste se concentre sur les enjeux auxquels sont confrontées les entreprises qui gèrent des actifs ou des expositions liés au taux CDOR, mais elle ne traite pas des expositions autres qu'au taux CDOR.
- Bien qu'elle puisse être utile à d'autres utilisateurs, cette liste de vérification est avant tout destinée aux gestionnaires et aux détenteurs d'actifs.

Sommaire : Liste de vérification pratique pour la mise en œuvre

L'abandon du taux CDOR est un événement important dont les répercussions touchent de nombreux produits financiers et segments du marché. Ce taux étant profondément ancré dans l'écosystème financier, il est important que l'entreprise planifie, adopte et exécute un programme de transition qui tient compte de l'ensemble des risques auxquels elle sera exposée. La liste de vérification fournit aux entreprises potentiellement touchées par la transition des éléments à prendre en compte.

1. Établir la gouvernance du programme : Mettre en place un cadre de gouvernance solide dont feront partie des cadres supérieurs responsables de superviser l'exécution et la coordination du

¹ Adaptation au marché canadien du groupe de travail de l'ARRC :
https://www.newyorkfed.org/medialibrary/Microsites/arrc/files/2020/ARRC_Buy_Side_Checklist.pdf

programme de l'entreprise pour la transition du taux CDOR à un taux de référence de remplacement.

2. **Élaborer un programme de gestion de la transition** : Élaborer un programme à l'échelle de l'entreprise – incluant toutes ses fonctions et toutes ses activités – qui vise à évaluer et à atténuer les risques associés à la transition, et qui tient compte des risques particuliers associés à certains produits et à certains clients.
3. **Mettre en œuvre une stratégie de communication** : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie assortie d'objectifs clairs à l'échelle de l'entreprise afin de sensibiliser et d'informer de manière proactive les parties prenantes internes et externes concernées, en plus d'obtenir leur adhésion.
4. **Cerner et valider les expositions** : Quantifier les actifs et les expositions liés au taux CDOR pendant la période de transition, et élaborer une approche flexible pour en assurer la surveillance. Obtenir ou développer des capacités pour valoriser les produits fondés sur le taux CORRA lors de la transition vers leur utilisation. S'assurer qu'un lien a été établi entre l'exposition contractuelle et l'exposition transactionnelle au taux CDOR, et qu'il existe une méthode de suivi.
5. **Élaborer une stratégie de produits et de portefeuille** : Élaborer une stratégie de remaniement ou de transition du portefeuille existant de produits liés au taux CDOR, le cas échéant, et examiner la possibilité d'y inclure de nouveaux produits basés sur le taux CORRA. Pour les portefeuilles utilisant le taux CDOR comme indice de référence ou ligne directrice en matière de placement, comprendre les conséquences pour le portefeuille à terme et faire la transition, s'il y a lieu.
6. **Gestion des risques** : Cerner, mesurer, surveiller et contrôler les risques financiers et non financiers associés à la transition, et établir les processus et les routines de surveillance pour leur gestion en continu. Déterminer si des changements apportés aux modèles nécessitent l'approbation des organismes de réglementation.
7. **Évaluer l'impact des mesures correctives sur les contrats et concevoir un plan** : Comprendre les répercussions financières et juridiques de la transition du taux CDOR au moyen de clauses de repli, ainsi que ses conséquences pour les clients, et prévoir les mécanismes nécessaires à la mise en œuvre de ces clauses.
8. **Élaborer un plan de préparation opérationnelle et technologique** : Élaborer un plan pour faire face aux répercussions de l'abandon du taux CDOR sur le modèle opérationnel, les données et la technologie, y compris en ce qui concerne les fournisseurs.
9. **Comptabilité et rapports** : Déterminer les éléments à prendre en compte pour la comptabilité, la présentation de l'information et la valeur nette des actifs.
10. **Fiscalité et réglementation** : Déterminer les éléments à prendre en considération sur les plans fiscal et réglementaire. Communiquer avec les organismes de réglementation et les organismes du secteur appropriés afin de rester au fait des développements dans ces domaines.

Liste de vérification détaillée pour la mise en œuvre de la transition du taux CDOR au taux CORRA

1. Gouvernance du programme

Objectifs : Mettre en place un cadre de gouvernance solide dont feront partie des cadres supérieurs responsables de superviser l'exécution et la coordination du programme de l'entreprise pour la transition du taux CDOR à un taux de référence de remplacement.

Produits livrables suggérés :

- Liste des parties prenantes accompagnée d'une matrice RACI
- Équipe de projet déterminée et ressources affectées
- Comité directeur du projet ou du programme, et réunions prévues

1.1. Nommer un ou plusieurs cadres et cadres supérieurs responsables de la coordination et de la supervision des activités pluriannuelles du programme de transition dans les fonctions et les secteurs d'activité concernés.

1.2. Déterminer les responsables opérationnels, les chefs de projet ou de champ d'activité et les membres du personnel de soutien affectés à la gestion du projet qui exécuteront les activités du programme de transition.

1.3. Déterminer l'approche pour le déploiement du cadre de gouvernance et de gestion du programme, pour tous les secteurs d'activité et fonctions d'entreprise concernés (p. ex., forums, présentations, formations).

1.4. Mettre sur pied un comité directeur présidé par le(s) cadre(s) responsable(s), au sein duquel la haute direction est représentée de manière appropriée, et ce, dans tous les secteurs d'activité et les fonctions de l'entreprise. Mobiliser les chefs de groupe de travail qui rendront des comptes au comité directeur.

1.5. Planifier les communications et les rapports périodiques destinés à la direction générale, au conseil d'administration, au(x) comité(s) de direction et aux sous-comités appropriés.

1.6. Définir et hiérarchiser les objectifs, les critères de réussite et les jalons internes du programme. Examiner les jalons de la transition publiés par le Groupe de travail sur le TARCOT et autres jalons connus du secteur, tels que ceux publiés par les fournisseurs, les dépositaires et les contreparties centrales de compensation.

2. Mobilisation du programme de transition

Objectifs : Établir un programme à l'échelle de l'entreprise – incluant toutes les fonctions et toutes les activités de celle-ci – qui vise à évaluer et à atténuer les risques associés à la transition, et qui tient compte de certaines expositions produits et clients particulières.

Produits livrables suggérés :

- Liste des secteurs d'activité et des produits financiers touchés
- Liste des processus touchés et des acteurs impliqués (opérations, comptabilité, TI, etc.)
- Liste des équipes informatiques et des systèmes touchés
- Composition des équipes de projet et dotation en personnel terminées
- Budget du projet évalué et alloué
- Cadre de gestion du projet en place (planification de la fréquence des réunions de gouvernance et des participants à ces dernières)
- Portée du projet définie et ventilée
- Plan de projet élaboré
- Plan de communication et formation élaborés
- Expert de l'équipe de conformité ou de l'équipe juridique affecté au suivi de l'actualité du secteur

2.1. Réaliser une analyse complète des répercussions dans les domaines clés, notamment les produits financiers, les contrats, les processus opérationnels (y compris les systèmes, les modèles et les déclarations réglementaires), les indices de référence, les directives des portefeuilles et le calcul des frais.

2.2. Élaborer une feuille de route de la mise en œuvre du programme qui établit clairement les éléments à prendre en compte pour les produits, activités et fonctions d'entreprise touchés. La feuille de route doit indiquer les interdépendances.

2.3. Demander et confirmer les ressources et le budget nécessaires à la réalisation des activités prévues dans la feuille de route de la mise en œuvre.

2.4. Établir un cadre de gestion de projet pour suivre l'évolution du plan de mise en œuvre, et pour identifier et faire remonter les risques.

2.5. Surveiller le plan de mise en œuvre et l'ajuster de manière proactive en fonction de l'évolution des événements externes de l'industrie et/ou des modifications apportées à la réglementation. Communiquer l'importance a) de connaître les restrictions sur les opérations liées au taux CDOR; et b) d'être prêt à négocier des produits fondés sur le taux CORRA.

3. Stratégie de communication

Objectifs : Élaborer et mettre en œuvre une stratégie à l'échelle de l'entreprise assortie d'objectifs afin de sensibiliser et d'informer de manière proactive les parties prenantes internes et externes concernées, y compris la haute direction, le conseil d'administration et le conseil des fonds, en plus d'obtenir leur adhésion.

Produits livrables suggérés :

- Liste des groupes touchés (fournisseurs, contreparties centrales, fournisseurs de données de marché, internes et externes)
- Matériel de formation
- Plan de communication interne
- Plan de communication externe
- Inventaire des jalons clés des changements de prix/modèles des fournisseurs de données de marché
- Calendrier documenté et aligné sur les transitions des contreparties centrales pour les dérivés compensés
- Documents d'information pour les clients

3.1. Définir les principaux objectifs et priorités du plan de communication externe, et les aligner sur les efforts de communication interne.

3.2. Confirmer les groupes internes et externes touchés (clients, autorités de réglementation, employés, associations commerciales, Groupe de travail sur le TARCOT et autres groupes de travail), en établir les priorités et les segmenter selon les besoins.

3.3. Confirmer les canaux et sources de communication à utiliser. Établir des flux de communication spécifiques selon les besoins, par exemple pour les autorités de réglementation ou les clients.

3.4. Élaborer des documents pour les parties prenantes internes et externes (par exemple, des documents de formation structurée, des vidéos éducatives, des bulletins d'information, des renseignements à l'intention des clients).

3.5. Informer les parties prenantes internes (y compris les dirigeants de l'entreprise) des objectifs du programme de transition du taux CDOR, des développements du secteur et des répercussions commerciales pertinentes.

3.6. Fournir un message clair et cohérent sur les répercussions de la transition aux parties prenantes internes et externes identifiées au point 3.2 ci-dessus, y compris les clients, les investisseurs, les actionnaires et les autorités de réglementation. Collaborer au besoin.

3.7. Examiner les documents de vente, les indices de référence et les rapports réglementaires pour repérer les références au taux CDOR et les remplacer.

3.8. Repérer les relations et les fournisseurs clés susceptibles d'avoir des délais différents, et définir les possibles répercussions de ces délais sur la feuille de route de la mise en œuvre. Au besoin, travailler en étroite collaboration avec les relations et fournisseurs extérieurs pour gérer

de manière proactive les risques juridiques, financiers, opérationnels, d'inconduite et de réputation.

4. Gestion des expositions

Objectifs : Quantifier les **expositions liées au taux CDOR** et élaborer une approche souple pour en assurer la **surveillance** pendant la période de transition.

Produits livrables suggérés :

- Rapport d'exposition contenant le nombre de contrats, l'exposition brute et nette par type (actifs, passifs, dérivés) et des détails sur les produits financiers (titres, swaps de taux d'intérêt, swaps de devises, prêts, etc.)
- Identification du lien entre l'exposition contractuelle et l'exposition transactionnelle, et détermination de la méthode de suivi
- Liste de vérification pour la mise en œuvre des nouveaux produits fondés sur le taux CORRA (approbations, tests, formations, etc.)
- Courbes de prix requises où sont indiqués les changements

4.1. Effectuer une analyse de l'exposition aux produits et de l'inventaire des actifs et des passifs afin de déterminer et de classer les expositions aux contrats et produits liés au taux CDOR (par classe d'actifs, teneur et échéance), y compris les expositions hors bilan – telles que les lignes de crédit et les produits dérivés – ainsi que les types d'actifs – tels que les prêts, les contrats d'assurance et les comptes de dépôt en espèces. Le processus de surveillance de l'exposition doit comprendre des rapports provenant de tous les systèmes qui contiennent des transactions/produits/actifs fondés sur des taux variables. Mesurer le nombre de contrats, de positions et de types de produits est utile pour évaluer l'ampleur des répercussions en fonction du volume et de la complexité des produits. Pour avoir une compréhension complète de l'exposition de l'entreprise associée aux produits liés au taux CDOR, il est impératif d'analyser les données.

4.2. Analyser les données d'exposition pour préparer l'émission de produits non liés au taux CDOR et/ou un investissement dans ceux-ci. Liste des besoins pour la section 5 :

- a) Quantifier les expositions aux produits liés au taux CDOR qui arriveront à échéance après 2023/2024, et évaluer au mieux les expositions futures.
- b) Pour tous les produits existants liés au taux CDOR, définir les produits de remplacement offerts pour assurer la pérennité des investissements dans le futur, au besoin.
- c) Évaluer les répercussions des titres liés au taux CDOR sur le rendement des investissements et sur les frais d'investissement connexes.
- d) Pour tous les produits dont on a déterminé qu'ils constituent des solutions de rechange aux produits liés au taux CDOR, établir des critères internes (tels que la liquidité, l'encours et l'état de préparation du système) pour garantir le remplacement approprié des portefeuilles existants de produits liés au taux CDOR.
- e) Établir des dates limites pour éviter de continuer à émettre des produits liés au taux CDOR ou à y investir, dans la mesure de ce qui est permis par les clients ou de ce qui est sous le contrôle du conseiller en investissement.

5. Stratégie de portefeuille et de produits

Objectifs : Élaborer une stratégie de remaniement (ou de transition) du portefeuille existant de produits liés au taux CDOR, au besoin, et examiner la possibilité d'y inclure de nouveaux produits fondés sur le taux CORRA (CORRA à terme et CORRA composé).

Produits livrables suggérés :

- Inventaire des produits fondés sur le taux CORRA et sur le taux CORRA à terme
 - Prêts
 - Titres : OTV, BDP, etc.
 - Produits dérivés : Swaps de taux d'intérêt, swaps de devises, options de swap, plafonds-planchers, contrats à terme, options, etc.
- Liste des risques opérationnels repérés pour les fonds et produits fondés sur le taux CORRA
- Liste des approbations requises pour les produits fondés sur le taux CORRA
- Examen et documentation des activités de l'industrie non associées au taux CDOR
- Adoption du calendrier du Groupe de travail sur le TARCOT pour le remplacement du taux CDOR par le taux CORRA dans les nouveaux produits et contrats
 - Lancement des contrats à 1-mois terme CORRA au 23 janvier 2023
 - Lancement du taux CORRA à terme à la fin du troisième trimestre de 2023 (prévu)
 - Initiative visant à privilégier l'adoption du taux CORRA, 9 janvier 2023 (passage du taux CDOR au taux CORRA pour les produits dérivés non linéaires sur le marché intercourriers)
 - Adoption du taux CORRA, 27 mars 2023 (passage du taux CDOR au taux CORRA pour les swaps de devises sur le marché intercourriers)
 - Adoption du taux CORRA, 27 mars 2023 (passage du taux CDOR au taux CORRA pour les produits dérivés non linéaires sur le marché intercourriers)
 - Fin de l'utilisation du taux CDOR pour tous les produits dérivés (de gré à gré, négociés en bourse) et titres, 30 juin 2023, sauf dans le cas où les produits dérivés couvrent ou réduisent les expositions au taux CDOR
 - Transition des nouveaux prêts vers le taux CORRA composé à terme échu ou le taux CORRA à terme (lorsqu'il est offert) d'ici le troisième trimestre 2023
- Négociation de prêts à terme liés au taux CORRA permise
- Remplacement des expositions aux marchés des acceptations bancaires (AB), alignement sur le livre blanc du Groupe de travail sur le TARCOT et sur les lignes directrices du secteur
- Suivi des expositions aux taux des AB (prêts, actifs fondés sur des AB, émissions d'AB uniquement pour les banques)
- Liste des prêts fondés sur les taux des AB
- Liste des actifs fondés sur des AB
- Transmission des exigences au groupe de travail sur les opérations et les infrastructures relativement à la mise en œuvre (voir la section 8)

- 5.1. Définir une stratégie d'affaires et un calendrier pour la diminution de la dépendance à l'égard du taux CDOR pour les fonds et les produits. Définir des dates précises pour les jalons.
- 5.2. Définir le calendrier pour l'utilisation des indices de référence et des produits fondés sur le taux CORRA ou un autre remplaçant du taux CDOR, en tenant compte de l'alignement de la liquidité des produits couverts.
- 5.3. Définir les exigences en matière d'approbation pour les nouveaux fonds ou investissements et les risques connexes, pour les fonds, les produits et les indices de référence fondés sur le taux CORRA.
- 5.4. Comprendre, le cas échéant, ce que font les autres acteurs du secteur concernant les fonds, les produits et les indices de référence non fondés sur le taux CDOR.

6. Gestion des risques, évaluation et modèles

Objectifs : Cerner, mesurer, surveiller et contrôler les risques financiers et non financiers associés à la transition, et établir les processus et les routines de surveillance pour leur gestion en continu.

Produits livrables suggérés :

- Liste des risques associés à la transition dans l'ensemble de l'entreprise, et des mesures d'atténuation connexes
- Processus de surveillance des risques importants : activités liées au risque de marché
- Mise en place d'un forum pour la communication des risques importants à la direction
- Mise à jour des modèles de risque liés au taux CDOR pour les adapter au taux CORRA
- Tâches de contrôle confiées aux équipes d'audit interne et externe
- Sensibilisation des dépositaires et des fournisseurs afin d'obtenir leur soutien lors de l'abandon du taux CDOR

6.1. Définir les principaux risques associés à la transition consécutive à l'abandon du taux CDOR (y compris l'état de préparation du marché, l'impact commercial, les exigences en matière de documentation, les aspects financiers et juridiques) et les évaluer à travers le cadre de risque de l'entreprise.

6.2. Établir des processus pour mesurer et surveiller les risques importants repérés dans le cadre de scénarios de transition de base et de remplacement (par exemple, l'adoption du marché, la liquidité des produits et des devises, les conditions actuelles et les périodes de tension du marché, l'état de préparation des systèmes internes et externes, l'état de préparation des fournisseurs, les conséquences réglementaires, les impacts sur la performance, l'asymétrie des couvertures, les préoccupations des clients).

6.3. Désigner les mesures d'atténuation des risques associés à la transition identifiés, en se concentrant sur les fonds, les produits, l'efficacité de la couverture, les opérations, l'engagement des clients et la conduite.

6.4. Établir des processus pour la mise à jour des routines de gestion des risques d'entreprise.

6.5. Rendre compte périodiquement à la direction des risques importants repérés, y compris le financement du projet, son état d'avancement et la voie à suivre pour obtenir une évaluation à faible risque ou sans risque.

6.6. Évaluer l'impact sur les modèles de risque liés au taux CDOR et développer des processus de mise à jour, y compris des directives relatives aux exigences de validation. *Exigences et spécifications relatives à la section 8.*

6.7. Définir le rôle des fonctions de contrôle clés telles que l'audit interne et externe.

6.8. Demander aux dépositaires et aux fournisseurs l'assurance que leurs systèmes sont prêts à l'abandon du taux CDOR.

6.9. Comprendre les besoins en données de référence de remplacement pour l'évaluation, le système de tarification et les mises à jour des modèles. *Liste des besoins pour la section 8.3 – Données de marché.*

6.10. S'assurer que les modèles d'évaluation utilisant des courbes basées sur le taux CDOR sont en mesure d'utiliser de nouvelles courbes établies avec de nouveaux indices, y compris le taux CORRA et les taux de remplacement. *Liste des besoins relatifs aux mises à jour des courbes et modèles de tarification à mettre en œuvre pour la section 8 – Systèmes de tarification.*

6.11. Développer un processus reproductible afin d'évaluer et de communiquer ce que seront les expositions après 2024 pour l'analyse des tendances, l'adaptation des efforts et la gestion. Inclure des scénarios pour les actifs ou les passifs qui reviennent à des termes historiques. Activités de test de transition du groupe des risques de marché (analyse de scénarios, incidences sur la valeur à risque [VaR] et les règles sur les marges des dérivés non compensés [UMR], incidence sur les évaluations, etc.).

6.12. Concevoir une courbe de taux d'intérêt CORRA qui sera utilisée pour la tarification des produits fondés sur le taux CORRA, le calcul des intérêts sur les garanties en CAD et l'actualisation des produits dérivés libellés en CAD, ou obtenir l'accès à une telle courbe. Il est conseillé aux entreprises de confirmer que le système du fournisseur est prêt pour la tarification et l'analyse des risques, au besoin. *Mise à jour de la conception des courbes de tarification (source de données, mises à jour des systèmes) – compiler et valider les exigences commerciales relatives à la mise en œuvre de la section 8.*

7. Mesures correctives pour les contrats

Objectifs : Comprendre les répercussions financières, juridiques et sur les clients du passage du taux CDOR au taux CORRA ou à un autre taux spécifié pour les contrats susceptibles de comporter une clause de repli.

Produits livrables suggérés :

- Inventaire des contrats
- Suivi et rapports réguliers sur l'inventaire des contrats
- Plans d'urgence pour les contrats sans clause de repli

7.1. Examiner les contrats existants liés au taux CDOR, les ententes de prestation de services et les indices de référence, incluant les notices d'offre, les prospectus de fonds, les conventions de gestion de placements ou autres documents semblables, les conventions de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA), les polices d'assurance et les conventions de crédit, pour déterminer la présence et les répercussions financières des clauses de repli. Cet examen doit également comprendre la documentation des éléments déclencheurs, des modifications de termes, des répercussions financières, des incidences sur les clients et des interprétations juridiques possibles. Cet examen devrait permettre de compiler tous les renseignements pertinents dans un dossier contenant les données contractuelles, et pourrait faire appel à l'imagerie ou à l'automatisation, selon les volumes. Veuillez prendre note que ces documents pourraient provenir de tiers, comme des administrateurs de produits, des fiduciaires ou des fournisseurs.

7.2. À l'aide de cet examen, prévoir les répercussions consécutives à la prise d'effet des clauses de repli, puis planifier les prochaines étapes et établir les priorités en conséquence. Ces répercussions touchent tant des aspects financiers, juridiques et opérationnels que les clients eux-mêmes.

7.3. Élaborer des outils pour surveiller l'état d'avancement des mesures correctives.

7.4. Pour tous les nouveaux contrats qui renvoient au taux CDOR, intégrer si possible des clauses de repli solides, comme celles recommandées par le Groupe de travail sur le TARCOT, l'ISDA et d'autres groupes de travail du secteur.

7.5. Pour les contrats existants et les indices de référence fondés sur le taux CDOR, définir l'approche et la stratégie d'établissement des priorités relatives à la renégociation et à la révision des contrats et, au besoin, y inclure des clauses de repli améliorées ou des modifications simplifiant la transition. L'approche choisie devrait permettre de planifier le travail requis par les mesures correctives et de réaliser des économies d'échelle. Selon les normes de l'industrie et les directives fiscales, commencer soit a) en modifiant les contrats pour y intégrer les clauses de repli améliorées, soit b) en déterminant si les contrats peuvent être renégociés ou clos avant le 28 juin 2024.

7.6. Pour les titres ou les contrats exempts de clauses de repli ou dont ces clauses sont inadéquates, entamer les négociations requises ou concevoir un processus visant à établir des

clauses adéquates. Les négociations en question pourraient être bilatérales, impliquer des contreparties ou des émetteurs, et comprendre d'autres solutions qui seront éventuellement disponibles.

7.7. Si un nombre important de contrats n'ont pas besoin de mesures correctives, en déterminer le volume, et définir le programme qui permettra de comprendre et de mettre en œuvre les clauses de repli, et d'en établir la valeur; et commencer à établir des plans d'urgence pour les contrats auxquels aucune mesure corrective ne convient. Cela inclut les processus de notification des clients requis par la loi, en fonction de l'entreprise.

8. Plan de préparation opérationnelle et technologique

Objectifs : Élaborer un plan pour faire face aux répercussions sur le modèle opérationnel, les modèles de tarification, les données, les indices de référence et la technologie, pour favoriser la réussite de la transition.

Produits livrables suggérés :

- Liste exhaustive des systèmes touchés dans tous les secteurs d'activité
- Processus de transition par classe d'actifs (dérivés compensés, bilatéraux, prêts, etc.)
- Exigences et produits livrables en attente, par équipe et par système
- Mise en œuvre de la fonctionnalité de transition dans les systèmes touchés pour les opérations héritées
- Achèvement des tests avec la contrepartie centrale pour la conversion des dérivés compensés
- Alignement avec la contrepartie centrale pour l'actualisation et la tarification des contrats de dérivés compensés
- Achèvement des tests pour tous les nouveaux produits fondés sur le taux CORRA ou le taux CORRA à terme

8.1. Évaluer où le taux CDOR est utilisé dans l'ensemble des opérations et processus commerciaux touchés. Les utilisations varient en fonction du secteur d'activité, ce qui en influence le degré de priorité. Déterminer le processus de transition par produit pour les transactions et les positions liées au taux CDOR.

8.2. Pour chaque secteur d'activité et pour les grandes fonctions (finance, gestion de la trésorerie, gestion de portefeuille et comptabilité des investissements), utiliser les technologies de gestion des stocks, les processus opérationnels, l'informatique utilisateur et les outils de modélisation pour comprendre exactement où ils utilisent le taux CDOR.

8.3. Élaborer un processus permettant d'intégrer de nouvelles sources de données de marché et les nouvelles méthodes de calcul connexes aux systèmes de l'entreprise, en collaboration avec les fournisseurs au besoin. À mesure que de nouveaux produits fondés sur de nouveaux taux voient le jour, il sera essentiel de respecter les pratiques exemplaires du secteur. Cependant, les participants au marché devraient utiliser les taux de remplacement actuellement disponibles plutôt que d'attendre que d'autres taux ou indices de références soient élaborés.

8.4. Définir les exigences et mettre en œuvre les capacités afin d'investir dans les produits fondés sur le taux CORRA qui remplaceront les produits liés au taux CDOR. Définir les opérations et les changements technologiques requis pour soutenir les nouveaux produits, y compris les données de marché, les changements opérationnels et les interactions avec les tiers.

8.5. Soutenir les besoins en matière de technologie pour le traitement des solutions de rechange, à la fois lors de la transition et par la suite (voir la section 7 sur les mesures correctives pour les contrats).

8.6. Préparer les systèmes internes et vérifier que les systèmes externes (p. ex. services de garde et de tarification) sont, eux aussi, prêts à traiter les événements de marché et autres modifications de contrats en lot touchant les investissements en actifs et fonds de couvertures.

8.7. Concevoir des plans de tests pour les capacités des nouveaux produits, la validation de modèle(s) et la mise en œuvre du traitement des solutions de rechange. Veiller à ce que le plan de préparation comprenne la surveillance de l'état de préparation des fournisseurs opérationnels et de technologies importants.

8.8. Commencer à planifier les tests en interne, la validation des tiers et la préparation de la transition. Prendre les mesures nécessaires en vue de possibles tests à l'échelle du secteur.

8.9. Exécuter des exercices sur table avec les intervenants internes et/ou les principaux fournisseurs afin de préparer la transition, le traitement continu et la planification d'un plan d'urgence. Ces exercices devraient tenir compte du volume et de la capacité de traitement des produits liés au taux CDOR convertis avec succès et ceux dont la conversion n'a pas réussi.

8.10. Collaborer, le cas échéant et si nécessaire, avec les associations du secteur pour tester la transition dans toutes les catégories d'actifs en validant l'interopérabilité interentreprises; par exemple, travailler avec les fournisseurs et les contreparties pour tester éventuellement les événements de marché associés à la transition et le traitement continu des taux de rechange au moyen de titres « factices ».

8.11. S'assurer que la documentation relative aux contrôles clés est mise à jour.

9. Comptabilité et rapports, y compris la comptabilité des investissements et des clients
Objectifs : Déterminer les considérations techniques relatives à la comptabilité et à la présentation des rapports connexes, y compris le rendement des fonds et les états de compte.

9.1. Identifier les indices de référence basés sur le taux CDOR, développer des solutions de rechange, et intégrer ces dernières dans les contrats de performance.

9.2. Déterminer et comprendre les répercussions sur les normes et processus applicables à la comptabilité de couverture, en fonction des directives actuelles (p. ex. annulation de la désignation de la couverture, inefficacité).

9.3. Déterminer et comprendre les répercussions sur les normes et processus comptables applicables aux produits au comptant, en suivant leur évolution comptable au fur et à mesure de leur achèvement.

9.4. Déterminer les répercussions sur la comptabilisation à la juste valeur et les pertes de valeur en résultat net, les provisions pour pertes de crédit et les changements à la hiérarchie des justes valeurs.

9.5. Déterminer les répercussions sur l'état actuel des systèmes financiers, des opérations, des rapports et des états de compte, et évaluer l'environnement de contrôle des processus touchés.

9.6. Déterminer, au niveau des prix de transfert, les conséquences d'un environnement à taux multiples sur les produits dérivés et les accords de financement interentreprises.

9.7. Déterminer les conséquences comptables, sur la valeur nette des actifs des classes d'actions concernées, de la conversion vers les solutions de rechange et d'un environnement où plusieurs taux sont utilisés de concert.

9.8. Mettre à jour les informations financières.

9.9. Corriger les systèmes et les processus, si nécessaire. Tester les changements apportés à la comptabilité et aux rapports et les mettre en œuvre en conséquence.

10. Fiscalité et réglementation

Objectifs : Déterminer les éléments à prendre en considération sur les plans fiscal et réglementaire, y compris en ce qui a trait à la présentation des rapports connexes.

10.1. Déterminer et comprendre les répercussions fiscales de la comptabilité de couverture en fonction des directives actuelles. Il peut être nécessaire de mettre à jour la documentation fiscale pour que la couverture continue d'être efficace.

10.2. Déterminer les conséquences en matière de comptabilité fiscale et de conformité, y compris a) si la transition vers une solution de remplacement est un événement imposable et b) quelles sont les implications du gain/de la perte imposable pour les détenteurs de dette, les contreparties de swap, les actifs du compte général et les clients d'investissement.

10.3. Déterminer les répercussions de l'impôt sur les fonds propres réglementaires. Prévoir l'impact potentiel des actifs d'impôt différé sur les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires et les actifs pondérés en fonction des risques.

10.4. Déterminer les exigences de déclaration fiscale.

10.5. Déterminer si la réglementation – comme celle qui s'applique aux entreprises publiques ou à d'autres types d'entités réglementées – exige la divulgation de l'impact de la question dans l'information financière publique ou dans d'autres divulgations et, dans l'affirmative, entamer le processus de production de ces divulgations.

10.6. Déterminer l'impact sur les opérations, ainsi que l'efficacité des programmes de gestion du risque de liquidité.